PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 18H00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 22 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15
MEMBRES PRESENTS: 11
POUVOIRS: 04

SONT PRESENTS: M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, Mme Isabelle LEMARCHAND, M. Michel LEJETTE, M. Alain THOMINE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Carole GOSSWILLER, M. Philippe PICOT, Mme Catherine NOËL, M. Michel HOCHET.

POUVOIRS : M. Marc MOUCHEL est représenté par M. Alain THOMINE

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Carole GOSSWILLER

M. André POTTIER est représenté par M. Pierre PHILIPPART

Mme Caroline PEYRACHE est représentée par M. Jean-Paul MAZE

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS À L'ÉLECTION SÉNATORIALE

2017-94 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS À L'ÉLECTION SÉNATORIALE

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal de BRETTEVILLE doit élire ses délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Cette élection, sans débat, au vote secret et à la proportionnelle, doit obligatoirement se tenir le 30 juin 2017.

Pour BRETTEVILLE, il s'agit d'élire 3 titulaires et 3 suppléants.

2 listes se présentent :

- POURSUIVRE ET ENTREPRENDRE
- ENSEMBLE POUR BRETTEVILLE

Il est procédé à l'élection des délégués titulaires et leurs suppléants.

La liste POURSUIVRE ET ENTREPRENDRE est élue par 12 voix contre 3 à BRETTEVILLE ENSEMBLE

Sont élus délégués titulaires :

- M. Pierre PHILIPPART
- Mme Isabelle LEMARCHAND
- M. Michel HOCHET

Sont élus suppléants :

- Mme Caroline PEYRACHE
- M. Olivier DE BOURSETTY
- Mme Christine MUÑOZ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h25.